

## Musée du Temps - Acquisition de globes mécaniques du XVIII<sup>ème</sup> Siècle - Approbation du plan de financement - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal a entériné le projet d'acquisition d'une paire de globes mécaniques du XVIII<sup>ème</sup> Siècle pour une valeur de 250 000 €.

Le plan de financement définitif est le suivant :

FRAM 2002	53 823 €
FRAM 2003	54 500 €
Mécénat :	
Crédit Agricole	40 000 €
Cheval, Schlumberger, AFAHA	7 000 €
Kugel	25 000 €
Ville de Besançon	69 677 €
Total	<u>250 000 €</u>

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions et mécénats auprès de l'État, du Conseil Régional et des autres partenaires,

- d'inscrire les montants obtenus par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes aux chapitres 90.322.1321/1322/1328.00509.52020, dès réception des notifications attributives,

- de les réaffecter en dépenses au chapitre 90.322.2161.00509.52020,

- la dépense totale sera effectuée sur l'imputation 90.322.2161.00509.52020 qu'il convient d'abonder par les virements suivants :

. 43 531 € depuis 90.322.2316.86021.52020,

. 23 646 € depuis 90.322.2161.86021.52020,

et par le transfert de 2 500 € pris sur les dépenses imprévues, chapitre 918 du budget primitif 2003, affectés au cours de cette même réunion du Conseil Municipal.

**«M. LE MAIRE** : Je crois que les cinq points suivants, on ne peut que s'en féliciter, montrent la volonté d'une politique offensive de la Ville en matière culturelle. Je viens de le dire, la culture c'est aussi un outil de développement économique, que ce soit le Musée du Temps ou ce que l'on va évoquer dans un instant, entre autres l'acquisition d'une oeuvre d'Ousmane SOW».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 mai 2003.*